

Le vendredi 07 juin 2019 à 15h00.

Au vu de la consultation de la carte du PLUI, la parcelle pour laquelle je demande le reclassement en constructible se situe sur votre projet en zone A.

En effet, avant l'établissement des limites du PPRI la zone constructive avait été estimée en tenant compte des limites inondables.

Connaissant, avec le PPRI, les limites des zones inondables, je vous demande de repasser la limite de constructibilité de la parcelle AA15 au niveau du tracé défini par le PPRI.

Comme recommandé par le PLUI sur la densification des zones constructibles, je pense que cette parcelle rentre dans cette recommandation, vu l'emplacement de cette parcelle dans le bourg de LECHASSE.

07

Je vous remercie de la prise en compte de ma demande.
Bonne nuit,

Bussy Serge